LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm;

Vu la décision Inserm n° 2016-81 créant l'Equipe de Recherche Labellisée U 1210 et nommant Monsieur Pierre JALINOT, directeur;

Décident :

Article 1: Il est mis fin, pour convenances personnelles, au mandat de directeur de l'Equipe de Recherche Labellisée U 1210 de Monsieur Pierre JALINOT.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 août 2019.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA

RECHERCHE MEDICALE